Archives parlementaires

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dourdan, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dourdan, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27884_t1_0153_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

19

La société populaire de Saint-Germain-Beaupré félicite la convention nationale des décrets qu'elle a rendus pour anéantir les factions, et adresse l'état des dons patriotiques qui ont été le produit d'une souscription ouverte dans son sein (1).

[*Saint-Germain-Beaupré, 20 germ. II*] (2).

« Citoyens Législateurs,

Vous avez posé les bases à jamais inébranlables d'un gouvernement républicain fondé sur la liberté et l'égalité, le seul qui soit conforme aux lois de la nature, car les droits de l'homme consistent à être libres, excempts de toute entrave dès son origine; il est donc du devoir de chaque citoyen de concourir à l'affermissement d'une constitution si chère aux Français et qui assure le bonheur de ce peuple. La Société populaire de Saint-Germain-Beaupré, chef-lieu de canton, district de La Souterraine, département de la Creuse, pauvre, mais riche de son patriotisme s'est disputée à l'envie la gloire de terrasser les tyrans et les despostes coalisés contre la liberté; elle n'a pas été sitôt constituée et organisée, qu'elle s'est empressée d'ouvrir une souscription pour subvenir aux besoins de nos braves défenseurs qui soutiennent notre cause commune; elle est prête à tout sacrifier, son sang, sa vie, s'il le faut, pour conserver les droits imprescriptibles que vous lui avez acquis; la Société populaire en priant d'agréer la petite offrande qu'elle vous fait vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun esclave qui souille le sol de la liberté; vive la Montagne, vive la République française, une et indivisible; guerre aux tyrans, et aux despotes coalisés contre la France. S. et F. »

PYLLERDON, BEAUPRÉ.

La souscription monte à : 44 liv., 8 s. en numéraire, 112 liv., 5 s. en assignats, 17 chemises, 4 paires de bas, 1 mouchoir, 1 gilet. Nous vous envoyons aussi par l'intermédiaire de notre district, 300 livres de plomb pesant.

20

L'agent national du district de Dourdan annonce que 26 lots de biens d'émigrés, estimés 4,344 livres 10 sous, ont été vendus 29 720 liv. 10 sous (3).

(1) *P.V.*, XXXVI, 49. *Bin*, 3 flor, 10 flor. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1274.
(2) C 301, pl. 1077, p. 15.
(3) *P.V.*, XXXVI, 49. *Bin*, 3 flor.; *J. Sablier*, n° 1274; *Mon.*, XX, 295; *J. Paris*, n° 479; *M.U.*, XXXIX, 59; *J. Perlet*, n° 579.

21

Le comité révolutionnaire de Philbert-des-Champs, département de l'Eure, fait passer à la Convention l'état des nouveaux dons patriotiques offerts par cette commune (1).

[*Philbert-des-Champs, 10 germ. II*] (2).

« Représentants,

Nous vous faisons passer la copie de la reconnaissance du directoire de notre district qui constate que notre petite commune, indépendamment de tout ce qu'elle a fait jusqu'ici pour le succès des armées de la République, vient encore de fournir 17 paires de souliers et une paire de bottes de la meilleure espèce.

Vous verrez par là, que nous faisons tout ce que nous pouvons.

Recevez nos applaudissements sur vos travaux : achevez de détruire l'anarchie et les factions : ne souffrez aucune espèce d'aristocratie; que le peuple français ne soit plus qu'une seule famille, dont tous les enfants jouissent enfin des fruits de la liberté pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices.

Vive la République, Vive la Montagne. »

LÈBRE, DENEUVILLE, RESSENEVRE, G. AUBIN [et 2 signatures illisibles].

[*Extrait du registre du C. révol.; 5 germ. II*] (2).

« Le comité a arrêté que le dépôt sera fait dans les archives, de deux certificats du directoire de district de Pont-Chalier; le 1er, du 28 ventôse, le second du 4 du présent, portant que la commune de Saint-Philbert a fait poser dans le magasin militaire dudit district, 17 paires de souliers et une paire de bottes de bonne qualité et le tout destiné pour les braves défenseurs de la patrie; arrêté en outre, que copie en sera faite par les secrétaires pour être envoyée à la suite à la Convention, et témoigner de la bonne volonté de la commune.

D'un des registres du district de Pont-Chalier a été extrait ce qui suit :

Vu l'offrande patriotique déposée au secrétariat de notre district par le citoyen Quesnel au nom des citoyens de la commune de St-Philbert-des-Champs, consistante en 3 paires de souliers et une paire de bottes le tout de bonne qualité; cette offrande destinée pour les braves défenseurs de la patrie.

Nous, administrateurs du district de Pont-Chalier, le rapport et l'agent national entendu, arrête que mention de la présente en sera fait honorablement sur nos registres, et qu'une expédition leur sera délivée pour être témoignage de leur patriotisme et leur servir à ce que de raison.

(1) *P.V.*, XXXVI, 49. *Bin*, 10 flor. (2e suppl^{t}) Le procès-verbal se trompe en plaçant la commune de St-Philbert dans l'Eure. Il s'agit de son homonyme dans le district de Pont-l'Evêque (Pont-Chalier) dans le départ. du Calvados.
(2) C 301, pl. 1077, p. 13, 14.